

De meilleurs salaires, mais pas sur le dos des usagers

Québec, le 29 avril 2020 – À la suite d'une demande officielle au ministre du Travail pour décréter une bonification des conditions de travail dans les services d'aide à domicile par le Syndicat québécois des employées et employés de service (SQEES-FTQ), le Réseau de coopération des entreprises d'économie sociale d'aide à domicile (EÉSAD) souhaite réitérer une fois de plus que la reconnaissance du travail des préposées d'aide à domicile des EÉSAD doit inévitablement et en partie passer par une bonification salariale de celles-ci. Cependant, comme les EÉSAD sont des organisations exploitées à des fins non lucratives, il est important que le Gouvernement du Québec tienne compte des différents impacts d'une hausse salariale sur les usagers desservis par un processus de compensation équivalent.

Plus que jamais, le Québec a besoin de l'ensemble de ses forces afin d'assurer le maintien à domicile de centaines de milliers d'aînés. Ce sont 8 700 préposées d'aide à domicile qui œuvrent auprès de 100 000 usagers partout au Québec dans les EÉSAD. Une bonification des conditions salariales de ces préposées permettrait également d'en attirer et d'en fidéliser encore plus afin d'assurer la consolidation et le développement des services à domicile sur l'ensemble du territoire québécois. Rappelons que 70% des usagers des EÉSAD sont des femmes vivant seules, de plus de 70 ans et à faible revenu.

La pandémie que nous vivons tous actuellement et qui touche plus largement les aînés et les usagers les plus vulnérables prouve encore une fois toute l'importance du rôle de ces préposées d'aide à domicile qui œuvrent chaque jour afin d'assurer la santé et la sécurité des aînés à domicile. Le domicile d'un aîné reste la meilleure place où il peut vivre et vieillir. Le Réseau de coopération des EÉSAD entend donc poursuivre sa collaboration avec le ministère du Travail et l'ensemble des organisations ayant à cœur d'assurer aux préposés en aide à domicile du Québec un salaire juste en fonction du travail qu'elles et ils accomplissent, mais en veillant à maintenir l'accès aux services pour les usagers.

Le Réseau de coopération des EÉSAD

Le Réseau de coopération des EÉSAD représente les entreprises d'économie sociale reconnues aux fins du Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique (PEFSAD). Les EÉSAD sont présentes dans les dix-sept régions administratives de la province. Ces entreprises qui sont administrées principalement par et pour leurs usagers et exploitées à des fins non lucratives, sont des organisations de proximité ancrées et voulues par leurs communautés. Elles offrent plus de sept millions d'heures de services à 100 000 personnes, dont près d'un million d'heures pour les services d'assistance à la personne. Si vous désirez en savoir plus sur les EÉSAD et le PEFSAD, nous vous invitons à visiter notre portail Web : <https://aidechezsoi.com>

Source :

Simon Laboissonnière
Conseiller principal aux affaires publiques
Réseau de coopération des EÉSAD
418 622-1001, poste 242

Information :

J. Benoit Caron
Directeur général
Réseau de coopération des EÉSAD
418 717-8882